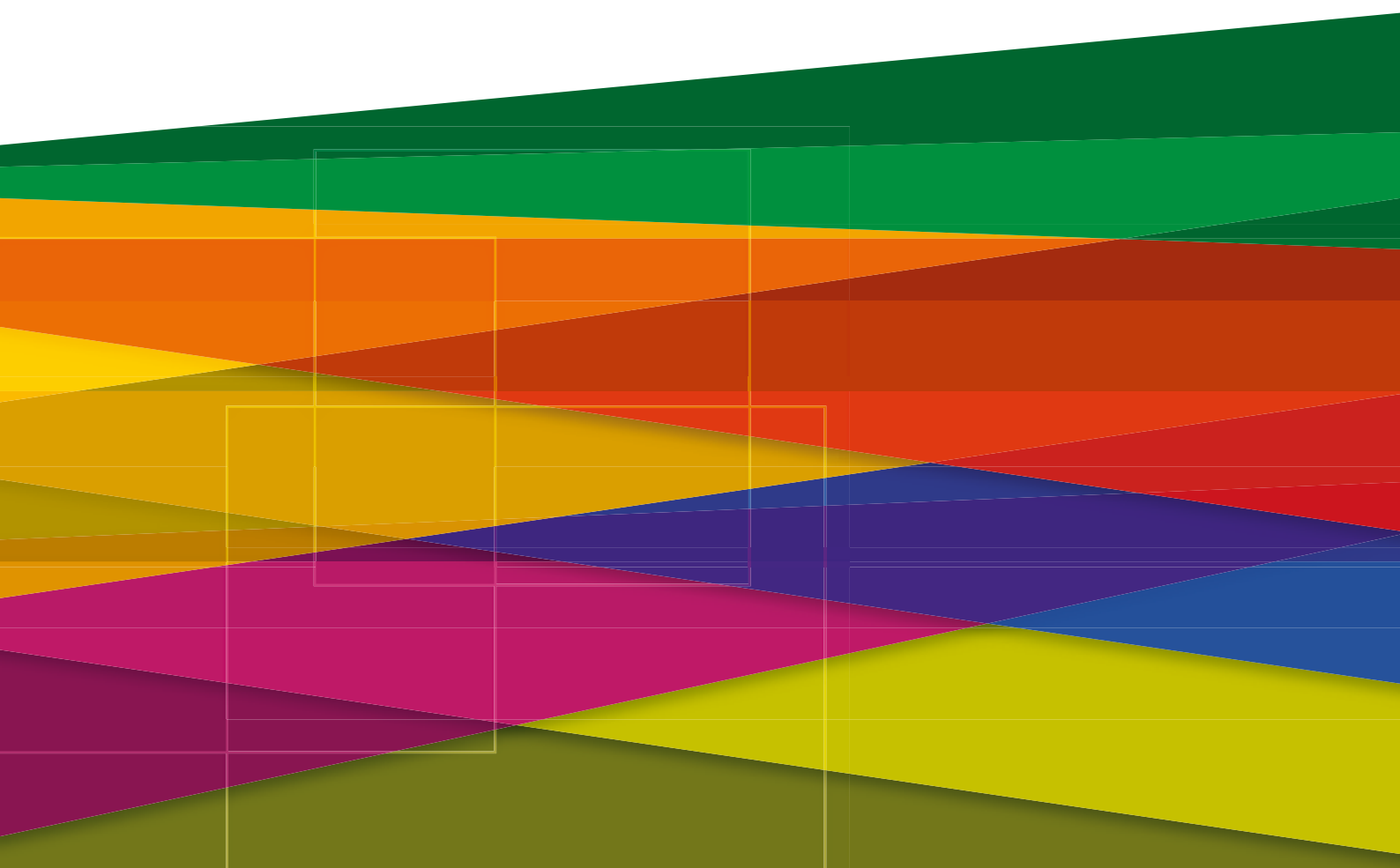




Organisation  
internationale  
du Travail

# Département des politiques sectorielles

Faits marquants 2016-17





# DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SECTORIELLES

2016–17 Faits marquants



Copyright © Organisation internationale du Travail 2017

Première édition 2017

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

Département des politiques sectorielles: 2016-17 Faits marquants / Bureau international du Travail (BIT), Département des politiques sectorielles, 2017.

ISBN 978-92-2-231005-0 (print)  
ISSN 978-92-2-231006-7 (web pdf)

Egalement disponible en anglais: Sectoral Policies Department / 2016-17 Highlights ISBN 978-92-2-131455-4 (print)/ ISBN 978-92-2-131456-1 (web pdf), Geneva, 2017; et en espagnol: Departamento de Políticas Sectoriales / 2016-17 Hechos sobresalientes ISBN 978-92-2-328432-9 (print)/ISBN 978-92-2-328433-6 (web pdf)

13.01.3

*Données de catalogage avant publication du BIT*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

Imprimé en Suisse

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT. Création graphique, conception typographique, mise en pages, impression, édition électronique et distribution. PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Code: CMD-COU

# SECTOR – en un coup d’œil

INTRODUCTION	01
COMMERCE	02
CONSTRUCTION	03
ÉDUCATION	04
SERVICES FINANCIERS	05
FORESTERIE	06
SERVICES DE SANTÉ	07
HÔTELLERIE; RESTAURATION ET TOURISME	10
ENTREPRISES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES	12
MÉDIAS; CULTURE; IMAGES	13
INDUSTRIE MINIÈRE (charbon; autres minéraux)	14
PRODUCTION DE PÉTROLE ET DE GAZ; RAFFINERIE DE PÉTROLE	16
FONCTION PUBLIQUE	18
TRANSPORT MARITIME; ACTIVITÉS PORTUAIRES; PÊCHE; TRANSPORT INTÉRIEURS PAR VOIES D’EAU	19
TEXTILES; VÊTEMENTS; CUIR; CHAUSSURES	24
TRANSPORT (y compris aviation civile; transport ferroviaire; transport routier)	25
INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT	26
SERVICES PUBLICS (eau; gaz; électricité)	27

<b>ÉCONOMIE RURALE</b> (Agriculture, plantations et autres secteurs ruraux; et alimentation, boissons et tabac)	<b>28</b>
<b>L'INITIATIVE SUR L'AVENIR DU TRAVAIL</b>	<b>33</b>
<b>LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES</b>	<b>34</b>
<b>UNE TRANSITION JUSTE VERS LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>35</b>
<b>RÉUNIONS ET PRODUITS DÉVELOPPÉS EN 2016-17</b>	<b>36</b>

# Introduction

*Le Département des politiques sectorielles (SECTOR) est chargé de fournir un appui aux mandants de l'OIT en examinant les questions relatives à l'emploi et au travail dans des secteurs économiques et sociaux spécifiques, et ce, aux niveaux mondial, régional et national.*

L'approche sectorielle du travail décent couvre les quatre piliers de l'Agenda du travail décent - l'emploi, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social - tout en s'intéressant aux caractéristiques spécifiques de chaque secteur ou industrie.

Au cours des dernières années, la mondialisation, l'évolution technologique et le caractère rapidement évolutif de la production, de l'organisation du travail et de l'emploi dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont eu un impact considérable sur le mode de fonctionnement des secteurs et des industries. La reprise économique lente et inégale à la suite de la crise mondiale des emplois a engendré un intérêt accru pour l'application des politiques et des stratégies sectorielles qui encouragent le travail décent et l'emploi productif. L'approche sectorielle du travail décent soutient de nouvelles formes de dialogue social et d'interventions innovantes suite aux évolutions rapides dans le monde du travail.

Les domaines d'action de SECTOR sont définis par le biais d'un processus de consultation global avec des mandants sectoriels tripartites permettant d'identifier les problèmes actuels et émergents affectant chaque industrie. A chaque exercice biennal, le département promeut le dialogue social en vue d'un consensus concernant les politiques et pratiques sectorielles à travers les réunions tripartites mondiales et régionales, et développe et diffuse des connaissances et informations relatives aux tendances économiques, sociales et d'emploi sectorielles. Le département encourage également la ratification et la mise en œuvre effective des normes internationales du travail au niveau sectoriel et élabore des recueils de

directives pratiques et des principes directeurs dans un cadre tripartite. En outre, SECTOR fournit une assistance technique afin d'améliorer la capacité des mandants tripartites à mettre en œuvre des politiques et programmes sectoriels au niveau national. La promotion de la cohérence des politiques sur les principaux problèmes sectoriels est intensifiée via des partenariats stratégiques avec d'autres agences des Nations Unies, des organisations multilatérales et d'autres acteurs internationaux.

Le département est également chargé de la coordination du résultat 5 du Programme et budget (P&B), qui concerne la promotion du travail décent dans l'économie rurale. En outre, il contribue au travail de l'OIT sur la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail et d'autres initiatives du Bureau.

Cette brochure fournit un aperçu des réalisations et résultats des activités de SECTOR au cours de la période 2016-2017. Elle s'articule autour des différents secteurs économiques et sous-secteurs couverts par le département.<sup>1</sup> Bien que les exemples ci-après ne représentent qu'une partie des réalisations du département, ils illustrent le type d'activités pouvant servir de base au dialogue social sectoriel, ou pouvant être élargi grâce à ce dernier.

**Alette van Leur**

Directrice, Département des politiques sectorielles

1 L'OIT analyse les besoins et défis dans 22 secteurs, classés en 8 groupes: (i) agriculture, alimentation et foresterie; (ii) éducation et recherche; (iii) énergie et l'industrie minière; (iv) infrastructure, construction et secteurs liés; (v) fabrication; (vi) secteurs des services privés; (vii) fonction publique, services publics et santé; et (viii) maritime et transport.

# Commerce

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Le document *HIV and AIDS: Guidelines for the retail sector* (VIH et SIDA: Principes directeurs pour le secteur de la vente au détail) a été lancé en Zambie en septembre 2017 lors d'un événement auquel assistaient les mandants nationaux. Les directives - validées par un atelier tripartite organisé en Ouganda en 2013 - mettent en exergue les stratégies de prévention de l'infection par le VIH et apportent un soutien aux travailleurs infectés par le VIH dans les secteurs du commerce de détail. Les directives mettent l'accent sur la prévention, la non-discrimination et le soutien sur le lieu de travail comme moyens de stimuler la rétention et la productivité des travailleurs dans le secteur, dont la majorité sont des jeunes.







# Construction

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Un support technique a été fourni dans le cadre de plusieurs projets relatifs aux défis rencontrés dans le secteur de la construction, tels que les emplois verts, le travail des enfants, l'immigration, l'égalité des genres et le développement d'entreprises. Plus précisément, il s'agissait d'un projet visant à donner des moyens d'action aux femmes autochtones dans le secteur de la construction en Bolivie, d'un projet sur la concertation avec le secteur de la construction dans les Etats arabes et d'un projet sur la sécurité et la santé au travail (SST) dans le secteur de la construction en Turquie.

Les efforts destinés à la promotion du travail décent dans les événements sportifs mondiaux se sont poursuivis, et ont permis de mettre plus d'accent sur les préoccupations relatives au travail. La Coupe du Monde de football en Fédération de Russie (2018), les Jeux olympiques au Japon (2020) et la Coupe du Monde de football au Qatar (2022) font partie de ces événements. Un avis technique a également été remis sur la stratégie de durabilité du Comité olympique international.

En 2016-17, SECTOR et le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT) à Turin, en Italie, ont continué

à collaborer au renforcement des capacités dans la construction. Cette formation comportait un cours sur la SST dans la construction, un module sur la construction dispensé par la *Green Jobs Academy* et un tout nouveau cours sur la construction verte.

Dans le cadre de la coopération avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), un support a été fourni au rapport sur les conditions de travail dans l'industrie cimentière mondiale.

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

Les synergies ont été renforcées avec les partenaires internationaux actifs dans le secteur de la construction. Par exemple, des avis techniques ont été fournis à l'Initiative du Forum économique mondial «Façonner l'avenir de la construction», qui se focalisait spécifiquement sur l'automatisation de l'emploi et du travail. SECTOR a également été activement impliqué dans le processus menant à la Conférence 2016 des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est clôturée sur l'adoption de la Déclaration de Quito.

# Éducation

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

Les activités dans le secteur de l'éducation se sont concentrées sur la sensibilisation aux dimensions liées au travail et à l'emploi de la profession enseignante, conformément à la cible relative aux enseignants dans l'objectif de développement durable (ODD) 4. Peu avant l'adoption des ODD, le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) avait publié un communiqué appelant à «donner davantage de moyens d'action aux enseignants.» Cette préoccupation se retrouve dans les recommandations du Cadre d'action Éducation 2030, qui précise: «Dans la mesure où les enseignants sont la condition sine qua non d'une éducation de qualité, il convient de s'assurer que les enseignants et les éducateurs soient autonomisés, recrutés et rémunérés correctement, motivés, professionnellement qualifiés et appuyés dans le cadre de systèmes gérés avec efficacité et efficience, assortis de ressources appropriées.»

SECTOR a continué à développer ces principes à travers sa participation au sein du Comité directeur dédié au suivi de l'ODD 4 et du Comité directeur de l'Equipe spéciale internationale sur les enseignants, qui a adopté, en 2016, la Déclaration de Mexico sur la mise en œuvre de la cible relative aux enseignants dans les objectifs de développement durable et de l'Education 2030.

Le département a également contribué à deux évènements, à Paris et à New York, célébrant le 50e anniversaire de la Recommandation OIT/UNESCO de 1996 sur le statut des enseignants, ainsi qu'aux commémorations annuelles de la Journée mondiale des enseignants.

Le CEART a poursuivi son travail et a publié deux rapports sur les allégations présentées par des syndicats d'enseignants concernant le non-respect des principes contenus dans la Recommandation de 1966. Ces rapports ont été examinés par le Conseil d'administration du BIT et le Conseil exécutif de l'UNESCO.





# Services financiers

## RECHERCHE DE CONSENSUS

*Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers*

Genève | 24-26 octobre 2016

En octobre 2016, SECTOR a organisé ce Forum, au cours duquel les mandants ont échangé des expériences et bonnes pratiques de télétravail dans ces secteurs hautement numérisés. Les participants ont admis que le télétravail pouvait offrir de nombreux avantages, allant des temps de trajet réduits, d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée - et d'une réduction des frais généraux à une productivité accrue et aux solutions au trafic urbain et à la pollution. Les participants ont souligné que les télétravailleurs possédant un contrat de travail régulier devaient jouir des mêmes droits que leurs homologues engagés dans une relation de travail classique au sein des locaux de l'employeur, et que les accords de télétravail devaient rester des processus volontaires et réversibles. Ils ont également admis que la liberté d'association et les droits de concertation collective s'appliquaient totalement à ces télétravailleurs. La réunion a souligné l'importance du dialogue social dans la formulation de politiques et la réglementation du télétravail, et la nécessité de fournir aux dirigeants et travailleurs un support et une formation adéquats afin d'optimiser les accords de télétravail.

# Foresterie

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

La collaboration a été renforcée avec le Partenariat pour l'action sur l'économie verte, une initiative inter-agences entre l'OIT, le PNUD, l'ONUDI, le PNUE et l'UNITAR, qui a pour objet de placer la durabilité au cœur de la politique économique afin de faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Autre exemple de collaboration fructueuse avec d'autres organisations, l'équipe de spécialistes sur les emplois verts dans le secteur de la foresterie, composée d'experts de la FAO, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et de l'OIT, fournit des avis techniques sur les questions d'emploi et de travail. Plus récemment, le département a participé à une étude sur les emplois verts dans le secteur forestier préparée par cette équipe de spécialistes.





# Services de santé

## RECHERCHE DE CONSENSUS

*Réunion tripartite sur les moyens d'améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé*

Genève | 24-28 avril 2017

Cette réunion a rassemblé des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs afin de discuter des difficultés et opportunités liées à la promotion du travail décent dans les services de santé. La réunion a examiné des stratégies de travail décent répondant efficacement à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la santé, prérequis pour un accès égal aux soins de santé pour tous ceux qui en ont besoin.

Les participants ont souligné l'importance du travail décent dans le secteur de la santé en vue de garantir des systèmes de santé efficaces et résilients et de progresser dans le sens des divers ODD. Les gouvernements et les partenaires sociaux sont convenus que le travail décent pour les travailleurs de la santé devait être examiné dans le contexte de l'avenir du travail, et plus particulièrement à la lumière des éléments suivants:

- les tendances démographiques qui stimulent la demande élevée de travailleurs de la santé;
- les évolutions rapides dans les besoins de santé, la science et la technologie;
- l'évolution de l'immigration et de la dynamique des genres; et
- les évolutions dans les relations de travail.

Le dialogue social a été identifié comme étant une stratégie clé pour améliorer les conditions de travail des travailleurs de la santé.

Les conclusions de la réunion ont souligné que le développement des compétences, la formation, y compris continue, la mise en œuvre des normes de sécurité et de santé et de meilleures conditions de travail et salariales pouvaient augmenter l'attractivité des carrières dans les services de soins de santé, renforcer la motivation et la qualification des travailleurs, et améliorer la productivité. Les conclusions ont également mis l'accent sur la nécessité de garantir une cohérence des politiques dans les initiatives et partenariats internationaux, conformément aux normes du travail existantes et aux outils d'orientation de l'OMS.

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Deux autres documents ont été publiés sur la base de l'initiative de recherche conjointe de SECTOR et du Service des marchés du travail inclusifs, des relations professionnelles et des conditions de travail (INWORK) sur l'organisation du temps de travail dans le secteur de la santé (2014-15):

*South Africa: Case study on working time organization and its effects in the health services sector (Afrique du Sud: Etude de cas sur l'organisation du temps de travail et ses effets dans le secteur des soins de santé)*



Cette étude de cas examine les problèmes complexes relatifs à l'organisation du temps de travail et ses effets dans les services des soins de santé en Afrique du Sud. Elle identifie les facteurs contribuant aux longues heures de travail, notamment le manque de main d'œuvre, la rotation du personnel et une gestion inefficace, ainsi que les heures supplémentaires et les emplois multiples pour faire face aux bas salaires. Notant l'impact de l'organisation du temps de travail sur le bien-être des travailleurs et la qualité des soins de santé, le document souligne la nécessité de remédier au manque de personnel et de prévoir un renforcement systématique des capacités concernant l'organisation du temps de travail.



*Decent working time for nursing personnel: critical for work well-being and quality care (Note d'orientation des politiques: Temps de travail décent pour le personnel infirmier: Essentiel pour le bien-être des travailleurs et la qualité des soins)*

Cette note d'orientation des politiques de l'OIT se concentre sur le personnel infirmier, principal groupe de travailleurs du secteur sanitaire. Elle aborde les facteurs qui définissent le temps de travail du personnel infirmier, décrit les effets d'un temps de travail irrégulier et souligne l'importance d'une organisation du temps de travail équilibrée pour la qualité des soins. Le document fournit des informations pratiques et des recommandations pour résoudre les problèmes liés au temps de travail.



## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

*Atelier HealthWISE sur la formation des formateurs en Chine*

HealthWISE (Amélioration du travail dans les services de santé) est une méthodologie pratique et participative visant à améliorer la qualité des structures de santé. Il encourage les gestionnaires

et les travailleurs à collaborer afin d'améliorer les lieux de travail et les pratiques grâce à des solutions peu coûteuses.

Cet atelier, co-organisé par SECTOR, le Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité (GED) et le bureau national du BIT à Pékin, s'est tenu à Zhengzhou, Province de Henan (16-19 octobre 2017), et faisait suite aux deux précédents ateliers de formation HealthWISE organisés en Chine en 2015-16. Les deux premiers jours ont permis de rassembler les participants à l'atelier de formation et ceux de la première conférence concurrente du Comité nouvellement institué sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la santé. Au total, quelque 100 participants représentant 29 hôpitaux et plusieurs institutions de 9 provinces, ont assisté aux deux premiers jours. Quarante participants étaient présents dans la deuxième partie, qui s'est focalisée sur la formation pratique de HealthWISE, avec un accent mis sur la sécurité et la santé au travail. Une combinaison de conférences et de travail interactif de groupe s'est couplée à un exercice d'évaluation pratique du lieu de travail lors d'une visite à l'hôpital de Zhengzhou. L'atelier de formation des formateurs a contribué au déploiement du renforcement des capacités des travailleurs de la santé chinois en matière de sécurité et de santé au travail.

## COHÉRENCE POLITIQUE

### *Programme «S'engager pour la santé» de l'OIT, l'OCDE et l'OMS*

La Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la Croissance Economique, instituée en mars 2016 par le Secrétaire général des Nations Unies, a été co-présidée par les présidents de l'Afrique du Sud et de la France. Guy Ryder, le Directeur général de l'OIT, et les responsables exécutifs de l'OMS et de l'OCDE, en étaient les vice-présidents. Dans son rapport publié en septembre 2016, la Commission

a formulé 10 recommandations et cinq actions immédiates pour garantir la création d'emplois décents dans le secteur de la santé et assurer une couverture universelle de la santé.

Les recommandations de la Commission ont été approuvées et appuyées par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Réunion des ministres de la Santé de l'OCDE, la 61e Commission sur le statut des femmes des Nations Unies, la réunion des ministres de la Santé du G20, le Forum politique de haut niveau des Nations Unies, le Conseil d'administration du BIT et l'Assemblée mondiale de la santé.

Parmi ses actions immédiates, la Commission a demandé à l'OIT, l'OCDE et l'OMS de développer un plan de mise en œuvre quinquennal de ses recommandations. Le plan indique la manière dont l'OIT, l'OCDE et l'OMS assisteront les Etats Membres dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Le Programme «S'engager pour la santé» de l'OIT, l'OCDE et de l'OMS (2017-21) a été élaboré pour servir de cadre organisationnel à la mise en œuvre des recommandations de la Commission via le plan d'action quinquennal. SECTOR coordonne les contributions de l'OIT à ce programme quinquennal, participe au travail du secrétariat du programme et facilite la consultation avec les mandants afin de garantir que leurs points de vue et expériences se reflètent dans ses activités. Des activités conjointes ayant pour objectif de transformer et élargir les effectifs du personnel de la santé sont mises en œuvre dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a également demandé une assistance de l'OIT, de l'OCDE et de l'OMS.

# Hôtellerie; restauration et tourisme

## RECHERCHE DE CONSENSUS

*Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable*  
Genève | 20-24 février 2017

Cette réunion tripartite d'experts, qui a adopté les directives susmentionnées, a souligné l'importance du tourisme comme vecteur de création d'emplois et de promotion du développement économique, de la culture et des produits locaux. La réunion a analysé les défis auxquels le tourisme est confronté et la nécessité d'adaptabilité aux tendances et demandes du marché, dans une période marquée par l'évolution technologique, le développement des réseaux sociaux, l'évolution sociale et démographique, le changement climatique et les catastrophes naturelles. Les experts des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sont convenus que les mécanismes destinés à façonner les politiques de développement avaient pour objectif de stimuler un travail décent et un tourisme socialement responsable, conformément aux ODD et plus spécifiquement aux ODD 8, 12 et 14.

Les directives peuvent faciliter la tâche des mandants de l'OIT et d'autres acteurs dans la conception et la mise en œuvre des interventions ayant pour objet de promouvoir le travail décent et le plein emploi productif dans le tourisme. Ces directives peuvent:

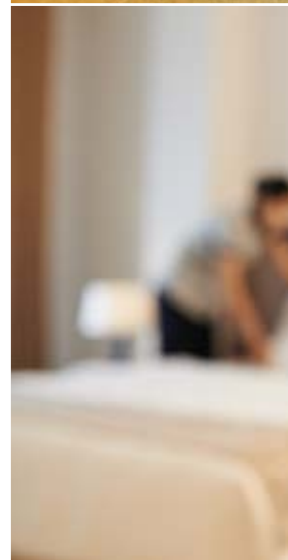
- faciliter la promotion d'un environnement sain et propice aux entreprises touristiques durables;

- garantir que les politiques publiques dans le secteur du tourisme portent une attention particulière à la promotion de l'emploi des jeunes et de l'égalité des genres;
- faciliter la transition à la formalisation;
- remédier aux déficits de travail décent, tels que de longues heures de travail, des salaires basses, l'absence de protection sociale;
- garantir une approche fondée sur les droits pour la promotion d'un tourisme durable; concevoir des stratégies et des politiques de développement des ressources humaines; et
- stimuler le dialogue social efficace et le tripartisme au sein du secteur.

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

*Septième réunion des ministres du Tourisme du G20 et première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement*  
Pékin | 18-21 mai 2016

SECTOR a représenté l'OIT lors de la 7e réunion des ministres du Tourisme du G20, organisée à Pékin sous la présidence chinoise du G20. La déclaration sur le «Tourisme durable - Un outil efficace pour un développement inclusif», adoptée par la réunion, souligne le grand potentiel du tourisme pour créer des emplois de qualité, pour donner des moyens d'action aux groupes vulnérables aux risques sociaux et économiques, et pour contribuer à la réalisation des ODD.







Le département a également participé à la première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement organisée par le gouvernement chinois et l'OMT, qui a examiné en détail le rôle du tourisme comme vecteur de création d'emplois, de développement social et économique, de réduction de la pauvreté, et de paix. .

*Conférence de l'OIT/OMT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable*  
Madrid | 20 octobre 2017

Organisée dans le cadre de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement, cette conférence a offert mandants tripartites sectoriels une plate-forme leur permettant de discuter de la contribution du travail décent au tourisme durable et du potentiel du secteur afin de générer une croissance socio-économique et de réduire la pauvreté conformément aux objectifs de développement durable. La conférence a porté sur les questions relatives au tourisme et à l'emploi ainsi que celles liées à la gouvernance, à la responsabilité sociale des entreprises, aux modèles de production et de consommation responsables, à l'accessibilité universelle et à la redistribution équitable des profits générés par le secteur du tourisme.

# Entreprises mécaniques et électroniques

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

*L'impact des pratiques d'achat dans le secteur de l'électronique sur les droits du travail et sur l'emploi temporaire et autres formes d'emploi*

Les réseaux des chaînes d'approvisionnement présentant un niveau élevé de sous-traitance et d'externalisation caractérisent l'industrie électronique. Au cours des dernières années, les sociétés chefs de file des chaînes d'approvisionnement ont de plus en plus externalisé la production ainsi que les activités situées en amont et en aval de la phase de fabrication. Cela a engendré l'avènement de grands sous-traitants intermédiaires travaillant avec un large éventail de fournisseurs. Par exemple, le plus grand sous-traitant mondial de biens électroniques gère un large réseau d'acheteurs et de fournisseurs. En raison d'une production à plusieurs niveaux, les fournisseurs sont confrontés à de nombreux défis relatifs à la gestion du temps, et un contexte d'emplois très flexible a vu le jour, certains employeurs faisant essentiellement appel à des travailleurs temporaires.

Afin de mieux comprendre ces tendances, SECTOR a publié, en 2017, un document de travail sur l'impact des pratiques d'achat dans le secteur de l'électronique sur les droits du travail et sur l'emploi temporaire et autres formes d'emploi. La recherche apporte un éclairage nouveau sur la manière dont les pratiques d'achat ont un impact non seulement sur les droits au travail et les formes d'emploi non standard, mais également sur les salaires, les heures de travail et la sécurité et la santé au travail. Plusieurs acteurs sont invités, individuellement et collectivement, à provoquer un changement et à mettre en œuvre des normes dans le secteur de l'électronique. Sur la base d'un examen minutieux de la gouvernance publique et des normes privées dans la chaîne d'approvisionnement des produits électroniques, le document conclut par une évaluation de la manière dont les

différents acteurs peuvent, ensemble, favoriser l'amélioration des pratiques d'achat, y compris via une réglementation publique soutenue par les pratiques d'achats publics.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

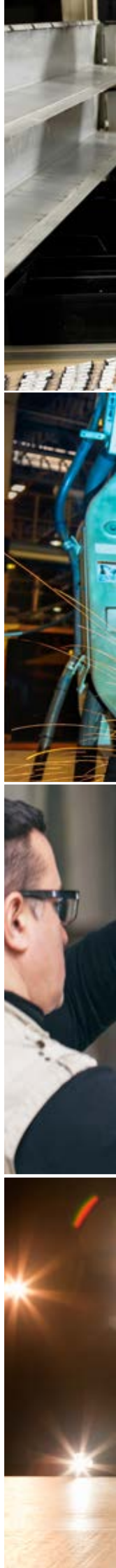
En novembre 2017, SECTOR a facilité et conçu un module sur les déchets liés aux produits électroniques et électriques – «déchets électroniques» – pour une formation innovante sur les opportunités des emplois verts dans le secteur des déchets. Le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT) a organisé cette formation.

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

*Collaboration avec l'ONU pour faire face au défi des déchets électroniques*

Les déchets électroniques représentent un défi environnemental croissant dans le monde entier. En 2016-17, SECTOR a contribué au Groupe spécial de gestion thématique des Nations Unies sur la lutte contre les déchets électroniques. Afin de renforcer la coordination et la promotion d'un programme commun et des initiatives politiques dans le système des Nations Unies sur la prévention des déchets électroniques et sa gestion environnementale saine, le Groupe a rédigé un rapport intitulé United Nations and E-waste: A Life-cycle Approach for Electrical and Electronic Equipment (Les Nations Unies et les déchets électroniques: une approche du cycle de vie des appareils électriques et électroniques).

SECTOR participe aussi activement au Partenariat pour l'action sur l'équipement informatique (PACE). Lors de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle (Genève, 24 avril - 5 mai 2017), les parties ont adopté un document d'orientation révisé, rédigé par PACE, sur une gestion environnementale saine des équipements informatiques déclassés et en fin de vie.





# Médias; culture; images

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

SECTOR a assuré la promotion des principes de liberté syndicale et de négociation collective ainsi que de la mise en œuvre des points de consensus du Forum de dialogue mondial de 2014 sur le secteur des médias et de la culture, lors d'ateliers de recherche à Rome et à Bruxelles, et lors d'une réunion des professionnels du spectacle (cinéma, théâtre) à São Paulo. Le travail de SECTOR sur la sécurité et la santé au travail des journalistes a contribué au paragraphe concernant le travail dans le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, publié en 2017.

SECTOR a publié une étude, centrée sur les pays non européens, qui étudie les relations de travail dans les secteurs des médias et de la culture, ainsi qu'un document de travail sur les avantages et les difficultés du travail décent dans le sport qui examine les dimensions relatives au travail des athlètes professionnels.

# Industrie minière (charbon; autres minéraux)

## RECHERCHE DE CONSENSUS

*Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert*  
Genève | 16 – 20 octobre 2017

Les mandats de l'OIT ont redoublé d'efforts pour améliorer au niveau mondial la sécurité et la santé dans les mines, suite à l'adoption de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995. L'amélioration de la machinerie et des technologies utilisées a suscité beaucoup de réflexion; toutefois, de nombreux risques du travail n'ont pas encore été totalement éliminés ou contrôlés. Les pratiques varient entre les pays, tout comme entre les sites miniers d'un même pays.

Un recueil de directives pratiques a été adopté par la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert et remplacera le recueil de directives de l'OIT datant de 1991. L'objectif du recueil est de remédier les déficits relatifs au travail décent à la suite de nombreux changements dans le secteur, au sein de son personnel, des rôles des autorités compétentes, des employeurs, des travailleurs et de leurs organisations, et le développement de nouveaux instruments de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail. Le nouveau recueil se fonde sur les principes de la convention n° 176, notamment l'évaluation des risques. Il traite également des problématiques telles que l'interaction entre les mines artisanales à petite et grande échelle et comprend une section consacrée aux machines automatisées.

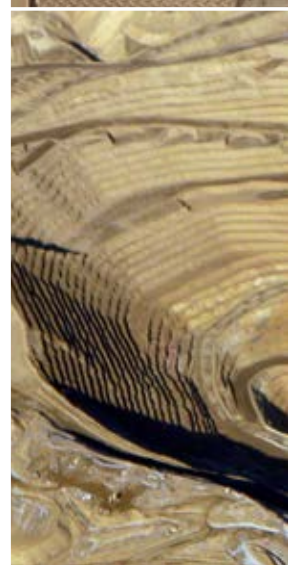
Le recueil traite des dangers spécifiques,

tels que l'utilisation de substances dangereuses, de l'électricité, des équipements de transport et des explosifs, du travail en altitude, des inondations et des forages. Il aborde également les contrôles généraux, tels que la formation, l'ergonomie et l'organisation du travail. La dernière partie du recueil traite de la protection spéciale, y compris le bien-être général, l'hygiène, la consommation d'alcool et de drogue et le VIH/sida.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Compte tenu de la grande importance de la sécurité et de la santé dans le secteur minier et pour ses travailleurs, l'essentiel du travail de l'OIT s'est articulé autour de la promotion de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995. SECTOR a mené des missions d'assistance technique aux Philippines (le premier pays asiatique à avoir ratifié la convention en 1998), en Indonésie et au Pakistan. Des ateliers tripartites ont été organisés dans ces trois pays afin d'améliorer les pratiques de SST dans le secteur minier. Lors de ces ateliers, les mandats nationaux ont évalué dans quelle mesure les cadres nationaux existants et les pratiques étaient conformes aux dispositions de la convention et aux bonnes pratiques internationales (par exemple, insérées dans les recueils de directives pratiques pertinents). Le travail dans ces pays s'inscrit dans le cadre du suivi de travail de réunions régionales de l'OIT sur la sécurité et la santé dans le secteur minier, menées en 2009 et 2013.

En outre, le BIT a initié des projets de





coopération technique dans des pays affichant un secteur minier important (tels que la Mongolie et l'Ukraine), et ce, avec l'appui de SECTOR, afin d'améliorer la SST dans l'industrie minière.

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

Secteur clé pour l'économie de nombreux pays, l'industrie minière occupe également une place importante dans d'autres organisations des Nations Unies. Le thème de la SST est au cœur du travail de la CEE-ONU sur le captage et l'utilisation efficace du méthane dans les mines de charbon; ce travail contribue à une transition plus juste dans les opérations d'extraction du charbon sous terre. Ce travail est mené avec l'implication active du spécialiste sectoriel de l'OIT, en sa qualité de membre ex-officio du Bureau du Groupe d'experts.

# Production de pétrole et de gaz; raffinerie de pétrole

## RECHERCHE DE CONSENSUS

*Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord*  
Genève | 26-29 janvier 2016

Vingt-quatre représentants des gouvernements de 14 pays, sept membres du groupe des employeurs et dix membres du groupe des travailleurs et des représentants des d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, ont assisté à la réunion. Elle a adopté des conclusions sur:

- l'analyse des risques et défis pour la santé et le bien-être des travailleurs du secteur pétrolier et gazier pour les opérations dans l'Arctique;
- les politiques qui permettraient aux mandants tripartites de l'OIT d'améliorer la santé et le bien-être des travailleurs dans l'Arctique et les outils les plus appropriés pour instaurer, mettre en œuvre, suivre et continuellement améliorer la SST dans les opérations réalisées dans l'Arctique; et
- les recommandations en vue des activités futures de l'OIT et de ses membres.

Les conclusions invitent les mandants tripartites à renforcer l'utilisation des mécanismes existants en matière de SST; à prendre en considération les connaissances acquises dans le cadres des activités menées par d'autres organisations internationales; à reconnaître les réglementations pertinentes concernant le temps de travail dans l'industrie du pétrole et du gaz dans l'Arctique; et à mettre en place des programmes d'apprentissage appropriés. Les gouvernements sont invités à créer un mécanisme tripartite visant à faciliter la mise au point de meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité pour les opérations pétrolières et gazières dans l'Arctique.

*Atelier tripartite en Afrique subsaharienne sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz*  
Maputo | 17-18 mai 2017

Vingt-trois représentants de gouvernements, des employeurs et des travailleurs de sept pays ont participé à l'atelier. Ce dernier a adopté des points de consensus ayant pour objet de promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et de santé dans l'industrie du pétrole et du gaz des pays d'Afrique subsaharienne. Ces points de consensus portent sur l'identification des risques et problèmes pour la sécurité et la santé des travailleurs; sur la promotion d'une culture de prévention de la sécurité et de la santé; sur les recommandations formulées en vue de guider l'action future de l'OIT et de ses Membres; et sur la demande formulée aux mandants tripartites de l'OIT





d'élaborer et de renforcer des mécanismes de gestion de SST en menant un véritable dialogue social. Les points de consensus invitent les gouvernements à:

- ratifier et mettre en œuvre les normes internationales du travail pertinentes;
- garantir le plein respect de la législation et réglementation nationales et l'accès à des mécanismes appropriés et efficaces de recours et de traitement des plaintes;
- mettre en œuvre des systèmes intégrés pour la collecte et le partage des informations, de données et de statistiques en matière de SST et pour le recensement et le signalement des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- donner à l'administration du travail et aux systèmes indépendants d'inspection du travail les moyens d'agir; et
- créer des mécanismes tripartites nationaux, régionaux et internationaux pour partager les bonnes pratiques et renforcer la coopération - afin de mener une approche coordonnée dans les différents services et organismes publiques en vue de promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et de santé dans l'industrie.

# Fonction publique

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

A la suite du Forum de Dialogue mondial de 2014 sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique, trois documents de travail ont été élaborés en 2017 sur les questions à soumettre à la négociation collective dans la fonction publique; la diversité des pratiques en matière de dialogue social dans le service public; et l'étendue des services essentiels. Ces recherches seront utilisées pour promouvoir le futur dialogue parmi les mandants et elles devraient aider les pays à acquérir des connaissances leur permettant d'améliorer leurs pratiques nationales.

En vue d'une réunion d'experts de l'OIT en avril 2018, SECTOR a préparé un projet de directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

A la suite de l'assistance technique fournie par SECTOR depuis 2011, les Philippines sont devenues le 54e Etat Membre de l'OIT, et le premier de la région Asie-Pacifique, à ratifier en 2017 la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978. Sept Etats Membres ont ratifié la convention depuis 2013, ce qui représente le taux de ratification le plus élevé depuis 1982. Le département a également fourni une assistance technique à l'Afrique du Sud, à Madagascar, au Malawi – dans le cadre politique de promotion de la convention n° 151 dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe – et au Monténégro.

Depuis 2011, cette assistance technique a débouché sur trois ratifications de la convention par des Etats Membres et sur des négociations fructueuses au Botswana. SECTOR a fourni cette assistance technique sous la forme d'analyses des lacunes et d'ateliers. Les analyses des lacunes ont été réalisées par le biais de comparaisons entre la législation nationale et les dispositions de la convention n° 151, ainsi que des commentaires formulés par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Les ateliers ont présenté les analyses des lacunes et ont fourni des informations utiles pour la mise en œuvre de la convention, en se basant sur les ressources de SECTOR les plus récentes. Il s'agit du Manuel sur la négociation collective et le règlement des différends dans le service public (2011), du Manuel de formation sur «La promotion de la négociation collective et le règlement de différends dans le service public» (2012) et du supplément au Manuel «Promouvoir des approches constructives des relations de travail dans le service public» (2015). Etaient présents les principaux syndicats et ministères de la fonction publique.

Suite à une invitation de la Commission indépendante contre la corruption, SECTOR a également donné une présentation sur l'avenir du travail et la lutte contre la corruption aux organisations de la fonction publique de la République de Maurice.







# Transport maritime; activités portuaires; pêche; transport intérieurs par voies d'eau

## RECHERCHE DE CONSENSUS

*Deuxième réunion de la Commission tripartite spéciale établie par la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)*  
Genève | 8-10 février 2016

Cette commission, soutenue par le département des normes internationales du travail (NORMES) et SECTOR, se compose de représentants des Etats Membres, des armateurs et des gens de mer. Le mandat de la commission est de suivre en permanence l'application de la MLC, 2006.

*Réunion du groupe de travail de la Commission tripartite instituée par la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)*  
Genève | 3-5 avril 2017

Le mandat du groupe de travail inclut l'examen des questions relatives à la garantie du salaire du marin, lorsque, à la suite d'actes tels que la piraterie et le vol à main armée, il est tenu en captivité à bord du navire ou ailleurs, et élaborer des propositions, y compris des amendements au code de la MLC, 2006. NORMES, avec l'aide de SECTOR, a organisé la réunion, y compris la préparation des documents.

*Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003*  
Genève | 10-12 février 2016

La commission a organisé une réunion en février 2016 en vue d'amender la convention n° 185. NORMES et



SECTOR ont participé à l'organisation de la réunion. La commission a adopté, notamment, une résolution concernant la facilitation de l'accès à la permission de descendre à terre et du transit des gens de mer. .

*Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime*  
Genève | 6-7 avril 2016

Cette Sous-commission, composée de représentants des gens de la mer et d'armateurs, se réunit tous les deux ans afin de mettre à jour le montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés à laquelle il est fait référence dans la recommandation (no 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996 et la MLC, 2006. Unique en son genre, la Sous-commission est le seul organe de l'OIT fixant la rémunération de base pour un secteur. Etant donné que la Sous-commission n'est pas parvenue à un accord, le salaire minimum de base de l'OIT pour les matelots qualifiés de 614 dollars E.-U. continue à s'appliquer.

*Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les ports*

Genève | 21-30 novembre 2016

Une réunion tripartite d'experts se composant de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs et de leurs conseillers, et d'observateurs des gouvernements et d'organisations intergouvernementales, a adopté le recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans les ports en novembre 2016. La réunion avait pour objet de garantir que le recueil tienne compte du secteur

portuaire, reconnaissant le recueil comme le guide définitif permettant de préserver la santé et la sécurité des travailleurs dans les ports. Cette quatrième édition du recueil des directives pratiques (publié pour la première fois en 2005) remplace deux publications précédentes de l'OIT: le «Guide pour la sécurité et hygiène dans les manutentions portuaires» (1976) et le «Recueil de directives pratiques de sécurité et hygiène dans les manutentions portuaires» (deuxième édition, 1979). Les recommandations pratiques formulées dans le recueil fournissent des orientations pertinentes aux mandats de l'OIT et à tous les responsables de, ou personnes impliquées dans, la gestion, l'exploitation, la maintenance et le développement des ports. Les points essentiels comprennent l'exigence imposée aux ports d'élaborer des pratiques de travail préservant la sécurité et la santé des travailleurs portuaires dans les conditions spécifiques au port, sur la base des directives du recueil et d'autres principes établis tels que les conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail. Le recueil aborde également les problèmes rencontrés par les femmes employées par les ports.

### *Réunion tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants*

Genève | 18-22 septembre 2017

La réunion a examiné les vulnérabilités des pêcheurs migrants aux déficits de travail décent qu'ils risquent de subir, à leur exposition à la discrimination, au travail forcé et à la traite d'êtres humains, ainsi que les efforts par le biais de coopération nationale, régionale et internationale. Elle s'est réalisée dans le cadre du suivi de la résolution concernant la promotion du bien-être des pêcheurs, adoptée par la Conférence internationale du travail

à sa 96e session (2007). Ont participé à la réunion des représentants de gouvernements, des employeurs, et des travailleurs, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales.

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

### *Programme de formation des travailleurs portuaires dans les terminaux de vrac (matériel d'instruction)*

Le Programme de formation des travailleurs portuaires dans les terminaux de vrac (PDP II) est une initiative mise sur pied par le gouvernement de la République de Corée en fournissant du matériel de formation pour ce secteur. Le projet s'appuie sur le PDP I, qui était essentiellement centré sur la formation et la supervision des opérations dans les terminaux portuaires de conteneurs.

Le PDP II vise à améliorer ces aspects et les performances de manutention du fret par les travailleurs portuaires travaillant avec des marchandises en vrac. Le matériel de formation cible les travailleurs portuaires dans les terminaux de vrac assurant la manutention de cargaisons importantes de marchandises sèches en vrac, y compris le minerai de fer, le charbon, les fertilisants, les céréales et l'alumine. Le PDP II fait partie des objectifs à long terme de l'OIT pour garantir la sécurité, la santé, les conditions et pratiques de travail, le bien-être, la condition du personnel et la formation professionnelle des travailleurs portuaires; et assister les pays dans la mise en place et/ou l'amélioration de la formation de leurs travailleurs portuaires.

### *Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche*

S'agissant de la convention n° 188, SECTOR développe des outils qui visent à aider les Etats à exercer effectivement leur juridiction comme Etat du port et leur contrôle comme Etat du pavillon sur les navires de pêche; à identifier ou clarifier les rôles et responsabilités des autorités pertinentes; et à fournir de l'assistance dans la formation des inspecteurs de ces autorités. Ces outils favorisent la coordination pour agir efficacement contre les violations des principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur de la pêche. Des outils pour la formation ont été testés en novembre 2017.

### *Les clauses de flexibilité de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007*

L'OIT a préparé pour les mandants un document de travail exposant les clauses de flexibilité de la convention n° 188 afin d'en préciser le champ d'application et les limites. Ce document explique les manières de faire valoir la flexibilité pour faciliter une acceptation plus généralisée de la convention en permettant d'adapter - si nécessaire et dans des conditions spécifiques - le niveau de protection selon des pratiques et circonstances nationales particulières.

### *Fishers first: Good practices to end labour exploitation at sea (Les pêcheurs d'abord: les bonnes pratiques pour mettre fin à l'exploitation du travail en mer)*

Le service des principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS) et SECTOR ont préparé ce document d'information pour la Conférence internationale de 2016 sur l'exploitation du travail dans le secteur de la pêche dans la région Atlantique. Il présente, analyse et partage les bonnes pratiques et les interventions innovantes ayant pour objet d'éradiquer le travail forcé et d'autres formes d'exploitation du travail dans la pêche. Le rapport s'inscrit dans le cadre d'efforts entrepris pour promouvoir la ratification et l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 et le protocole de 2014 relatif à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, fournir une contribution aux efforts dans la lutte contre la

pêche illégale, non régulée et non déclarée (INN) et remédier aux déficits de travail décent.

### *Base de données sur les cas signalés d'abandon des gens de mer*

La base de données des gens de mer abandonnés contient une liste régulièrement mise à jour des navires signalés à l'OIT comme abandonnés dans différents ports du monde. La base de données a pour objet d'assurer le suivi du problème relatif aux gens de mer abandonnés, et ce, d'une manière transparente et informative. De nombreux gens de mer abandonnés sont à bord des navires sans être payés, souvent pendant plusieurs mois, et souffrent d'un manque d'approvisionnements en nourriture, de soins médicaux ou de moyens pour regagner leur domicile. La base de données inclut tous les cas signalés depuis le 1er janvier 2004. Au 31 juillet 2017, 285 incidents ont été rapportés. Sur ces 285 incidents, 144 cas ont été résolus et 57 l'ont été partiellement (cas litigieux).

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### *Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche*

SECTOR collabore directement avec les Etats Membres de l'OIT et via des projets de l'OIT (notamment, par exemple, le projet «Ship to Shore» en Thaïlande), visant à d'aider les pays à mener des analyses des lacunes et à organiser des ateliers de validation sur la convention n° 188; ces projets ont eu lieu en Indonésie, en Namibie, aux Philippines et en Thaïlande.

La convention (n° 188) sur le travail dans la pêche constitue un cadre juridique moderne et souple et couvre à la fois les opérations de pêche à grande échelle et la petite pêche. En garantissant des conditions de travail décentes à 38 millions de travailleurs dans le secteur de la pêche, la convention est un instrument important pour prévenir les violations des principes et droits fondamentaux au travail, notamment le travail forcé et la traite d'êtres humains. La convention a été ratifiée par l'Afrique du Sud, **l'Angola**, l'Argentine, la Bosnie-Herzégovine, le Congo, **l'Estonie**, la France, la Lituanie, le Maroc et **la Norvège** (ratifications en 2016 en gras), et est entrée en vigueur en novembre 2017.

*Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)*

Au 7 novembre 2017, 84 Etats Membres de l'OIT avaient ratifié la convention. Les amendements adoptés en 2014 à la MLC, 2006 – relatifs à la garantie financière en cas d'abandon des gens de la mer (Régl. 2.5) et aux créances contractuelles des gens de mer pour la compensation dans le cas de décès ou d'invalidité de longue durée à la suite d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'un risque (Régl. 4.2) - sont entrés en vigueur le 18 janvier 2017.

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

En termes de collaboration interinstitutions, l'OIT participe fréquemment aux événements sur les problèmes relatifs aux océans organisés par d'autres agences de l'ONU et par des organisations régionales, en particulier la FAO et l'OMI. Ces participations incluent la 32e session du Comité des Pêches (Rome, 11-15 juillet 2016) et la 104e session du Comité juridique de l'OMI, 26-28 avril 2017. SECTOR a participé au sous-comité de l'application des instruments de l'OMI, Londres, 25-29 septembre 2017, qui a discuté sur le rapport de la troisième session du Groupe de travail mixte ad hoc FAO/OMI sur la pêche illicite et les questions annexes (novembre 2015).

SECTOR collabore également avec le Comité européen de dialogue social sectoriel pour la pêche maritime. En novembre 2017, est entrée en vigueur la Directive du Conseil de l'Union européenne portant mise en œuvre de l'accord relatif à la mise en œuvre de la convention sur le travail dans la pêche, 2007 conclu le 21 mai 2012 et tel amendé le 8 mai 2013, entre la Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne (Cogeca), la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) et l'Association des organisations nationales d'entreprises de pêche de l'Union européenne (Europêche).

*Conférence sur les océans*

La participation de l'OIT à la Conférence des Nations Unies de haut niveau pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable (ODD) 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (New York, juin 2017) a comporté des engagements volontaires à contribuer à la mise en œuvre de l'ODD 14, à l'analyse des lacunes, à la promotion et au travail de surveillance de la MLC, 2006 et de la convention n° 188; et également pour attirer l'attention sur «l'océan comme lieu de travail» et l'importance du travail décent pour la durabilité dans le contexte des océans.

# Textiles; vêtements; cuir; chaussures

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Avec une production dans le monde entier, les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure sont organisées à travers des chaînes d'approvisionnement fragmentées, qui incluent plusieurs niveaux dans la partie supérieure de la chaîne.

De nombreuses initiatives ont été lancées en vue de relever les défis et les opportunités en matière de travail décent dans le secteur. Elles ont été menées par des organisations des employeurs, entreprises, syndicats, partenaires du développement, organisations internationales et ONG.

L'OIT a été invitée à fournir une assistance dans ce cadre. Plus de 100 projets sont actuellement mis en œuvre dans le monde entier pour renforcer la conformité des lieux de travail aux normes internationales du travail et à la législation nationale, et améliorer les conditions de travail au niveau des usines de textile.

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Afin de garantir la cohérence des politiques et la collaboration, SECTOR a lancé une plateforme de connaissances qui réunit les développements et initiatives clés les plus récents. La plateforme est utilisée afin de documenter les différentes interventions de l'OIT au niveau mondial, régional et national. La plateforme fait également office d'outil de suivi de la mise en œuvre, par l'OIT et ses Etats Membres, des recommandations adoptées par le Forum de dialogue mondial de 2014 sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure. En outre, deux études ont été menées sur les accords-cadres mondiaux signés dans le secteur et sur les défis que le secteur devra relever à l'avenir.





# Transport (y compris aviation civile; transport ferroviaire; transport routier)

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Le secteur du transport routier jouant un rôle essentiel dans le développement socio-économique mondial, il est nécessaire d'améliorer la qualité et la sécurité des services de transport et de protéger les conditions de travail et la vie de ses travailleurs. La réunion sectorielle tripartite de 2015 sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier a adopté une Résolution sur les entreprises de transport en réseau - «Le transport de demain» et une Résolution concernant les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier. Celles-ci ont été approuvées par le Conseil d'administration du BIT à sa 326e session.

A cet effet, un document de travail pour le secteur des taxis a été élaboré et est actuellement examiné. En outre, un manuel sur les pratiques en matière de sécurité routière pour le secteur des camions et poids lourds est actuellement en cours de rédaction.

# Industrie du matériel de transport

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

### *Ouvrir la voie vers une construction et une réparation plus sécurisées des navires*

La construction et la réparation navales incluent la fabrication, la réparation et la maintenance des navires. Ce secteur fait face à plusieurs types de dangers: les dangers liés aux produits chimiques tels que l'amiante, les vapeurs de soudure, les solvants, les peintures et les carburants; les dangers physiques tels que le bruit, les vibrations et le stress induit par la chaleur; ainsi que les risques de sécurité tels que les incendies, les espaces confinés, les chutes et les équipements lourds.

Le travail sur un chantier naval a toujours été dangereux. Dans certains pays, la fréquence des accidents dans le secteur de la construction et de la réparation navales est deux fois plus élevée que dans le secteur de la construction ou, plus généralement, dans l'industrie.

Dans le cadre de la préparation de la Réunion d'experts de l'OIT en vue d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction et la réparation navales de janvier 2018, SECTOR a préparé un projet de recueil de directives pratiques. Les délibérations des experts se sont fondées sur le projet de recueil afin de déterminer les modes d'identification et d'élimination des dangers ou de contrôle des risques dans la construction et la réparation navales.

Ce recueil révisé se fonde sur la première version du recueil de directives pratiques de l'OIT publié en 1974, et reflète les nombreux développements qui ont eu lieu dans le secteur et en relation au personnel travaillant dans le secteur. Il définit également les rôles des autorités compétentes, des armateurs, des employeurs, des travailleurs et de leurs organisations et il tient compte du développement de nouveaux instruments de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail.








# Services publics (eau; gaz; électricité)


## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES



SECTOR a publié un manuel d'auto-formation intitulé «WASH@Work» qui répertorie les références à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur le lieu de travail dans les conventions, recommandations et recueils de directives pratiques de l'OIT. Ce manuel fournit des points et listes de contrôle aux gouvernements et aux partenaires sociaux afin qu'ils s'exercent à les mettre en œuvre. Le manuel a été présenté à New York en novembre 2016 lors de la Journée mondiale des toilettes consacrée aux toilettes et aux emplois.

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

*Journée mondiale de l'eau 2016*  
Genève | 22 mars 2016



En 2016, la Journée mondiale de l'eau (22 mars), organisée chaque année par ONU-Eau, était consacrée à la thématique de l'eau et des emplois, et présidée par l'OIT. A cette occasion, l'OIT a organisé un événement à Genève. Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau de l'ONU-Eau, intitulé «Eau et Emplois», a été présenté lors de cette journée. Plus de 500 autres événements ont été organisés au niveau mondial et quatre chefs d'État (Cabo Verde, Malawi, République populaire démocratique de Corée et République démocratique populaire lao) ont tenu des discours. La campagne menée sur les réseaux sociaux a pu s'adresser à un public potentiel de 1,6 million de personnes et la presse de plus de 150 Etats Membres a consacré des articles au thème «Eau et Emplois».

Par ailleurs, l'OIT a coordonné la campagne relative à la Journée mondiale des toilettes, intitulée «Toilettes et Emplois», et qui se composait d'une campagne en ligne pouvant potentiellement atteindre 976 millions de personnes; ainsi que de la présentation d'un

manuel d'auto-formation «WASH@Work», en collaboration avec plusieurs agences de l'ONU et ONG sous les auspices de l'initiative WASH4Work. Ce manuel identifie dix conventions de l'OIT et dix-huit recueils de directives pratiques qui garantissent l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) sur des lieux de travail aussi divers que les bureaux, les plantations, les navires et les plates-formes pétrolières. Il fournit des informations relatives à l'impact sur la santé et la productivité des travailleurs; sur des groupes spécifiques de travailleurs devant bénéficier d'une attention particulière et sur ce que les Etats Membres, les employeurs et les travailleurs peuvent faire pour améliorer les conditions de travail. A l'instar de HealthWISE (voir le secteur des services de santé), il contient des points et listes de contrôle offrant aux mandants la possibilité d'examiner leurs lieux de travail et de se conformer aux conventions pertinentes de l'OIT.

En 2017, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, consacrée aux eaux usées, SECTOR a publié un document de travail intitulé *Waste water and jobs: the Decent work approach to reducing untreated wastewater* (Eaux usées et emplois: l'approche du travail décent pour réduire les eaux usées non traitées).

SECTOR a continué à œuvrer pour la promotion de la mise en œuvre intégrée des ODD en menant des recherches, financées par ONU-Eau, sur les données statistiques démontrant les liens entre l'ODD 6 (accès universel à l'eau et à l'assainissement) et l'ODD 8 (promotion de la croissance économique durable et le travail décent). Ces recherches contribueront à la rédaction d'un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de l'ODD 6. Il est prévu que le rapport soit présenté lors du Forum politique de haut niveau de l'ONU en 2018. En outre, SECTOR a co-organisé plusieurs événements à Stockholm lors des semaines mondiales de l'eau de 2016 et 2017 portant une attention particulière aux questions liées aux emplois et au genre.

# Économie rurale

## (Agriculture, plantations et autres secteurs ruraux; et alimentation, boissons et tabac)

### RECHERCHE DE CONSENSUS

*Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires*

Genève | 26-30 septembre 2016

Une réunion d'experts s'est penchée sur le projet de principes directeurs; bien que ce projet de directives n'ait pas été adopté, le débat a démontré toute l'importance que les mandants attachaient à cette matière.

### DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

*Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale*

L'édition 2015 du Portefeuille, conçue pour fournir un aperçu global des outils et méthodologies de l'OIT sur l'économie rurale et des directives concernant leur mise en œuvre, a été complétée. Elle contient désormais de nouvelles notes d'orientation:

- Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale;
- Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale (cette note d'orientation et celle susmentionnée ont été rédigées sous la supervision de GED);
- Enrichir la base de connaissances pour favoriser la promotion du

travail décent dans le monde rural (préparée en collaboration avec le département des statistiques); et

- Le tourisme durable: catalyseur du développement socio-économique inclusif et de la réduction de la pauvreté dans les régions rurales.

### *Études de diagnostic sur le travail décent dans l'économie rurale*

SECTOR a, en collaboration avec différents bureaux nationaux de l'OIT, préparé des études de diagnostic sur les problèmes afférents au travail et à l'emploi dans l'économie rurale au Lesotho, en Zambie, au Pakistan et à Madagascar afin de documenter l'élaboration des politiques dans ces pays. Un rapport sur l'élimination des déficits de personnel de santé dans les zones rurales a également été élaboré en collaboration avec SOCPRO (voir ci-dessous).

### *Éliminer les disparités en termes de personnel de santé dans les zones rurales: exemples nationaux*

Dans le prolongement du document de travail de l'OIT intitulé Global Evidence on Inequities in Rural Health Protection (Données mondiales sur les inégalités en matière de protection de la santé rurale) (2015), SECTOR a, en collaboration avec SOCPRO, mené une étude documentaire des interventions politiques dans cinq pays ayant été identifiés comme présentant une distribution rurale-urbaine relativement équilibrée du personnel de santé: la Chine, la Thaïlande, le Vietnam, la Colombie et le Costa Rica. Certaines interventions identifiées dans cette étude comprennent:





- de nouvelles stratégies de recrutement ciblant les populations dans les zones rurales;
- des réformes des curriculums qui ciblent davantage les communautés en étant sensibles aux besoins des populations rurales;
- une combinaison d'avantages financiers, tels que des suppléments de salaire, des allocations et des paiements liés aux résultats pour ceux travaillant dans les zones rurales et isolées, et des avantages non-financiers, qui comprennent un accès à la formation et à des opportunités d'évolution de carrière; et
- des mesures réglementaires imposant un service en zone rurale après l'obtention du diplôme.

#### *L'impact de ces mesures fluctue d'un pays à l'autre*

L'étude met en exergue le besoin d'un meilleur recrutement et de stratégies de rétention afin de résorber le manque de personnel de santé dans les zones rurales. Elle recommande l'élaboration de séries d'interventions (combinant les avantages financiers et non-financiers ciblant des catégories spécifiques de travailleurs de la santé) plutôt que des politiques individuelles appliquées universellement.

#### *Les enseignants en zones rurales en Afrique*

Le document de travail Rural teachers in Africa. A report for ILO (Les enseignants en zones rurales en Afrique: un rapport pour l'OIT) a été publié. Il analyse les politiques et pratiques des pays visant à garantir que les communautés rurales bénéficient d'enseignants qualifiés et motivés.

#### *Études sur des chaînes d'approvisionnement sélectionnées*

SECTOR a préparé, en collaboration avec le bureau national de l'OIT à Santiago et le bureau régional à Lima, des études sur des chaînes d'approvisionnement



se fondant sur des activités rurales au Chili (raisins et vin), au Paraguay (coton, textiles et vêtements), en Uruguay (foresterie et bois), en Equateur (banane) et en Bolivie (café). Le département a également élaboré un rapport sur l'emploi et le travail décent dans les plantations en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'un rapport sur les tendances et développements mondiaux dans le secteur des plantations.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Une priorité absolue du travail «rural» de SECTOR est de renforcer la capacité et l'engagement des mandants de l'OIT à: (a) prendre part au dialogue social sur les politiques et stratégies pour le développement rural; et (b) améliorer l'organisation et la représentation des acteurs ruraux.

### *Renforcement des capacités des mandants*

En août 2016, un évènement consacré au partage des connaissances a été organisé au Zimbabwe. Il avait pour objet de faciliter l'échange d'expériences, d'enseignements et de bonnes pratiques pertinentes pour promouvoir le travail décent dans l'économie rurale du pays et de permettre d'identifier les composantes d'un plan d'action.

L'OIT a soutenu plusieurs académies axées sur le renforcement des capacités, telles que «L'Académie sur le développement rural: Vers le travail décent pour les jeunes dans l'économie rurale», organisée à Louxor en octobre 2016 par le bureau l'OIT au Caire et l'OIT-CIF, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Plus de 90 mandants venus d'Egypte, plusieurs participants de pays africains et des responsables d'organisations internationales ont eu la possibilité de partager leurs connaissances et expériences. En mai 2017, une formation sur le tourisme durable et les circuits courts d'approvisionnement ruraux s'est tenue

en République démocratique populaire lao et a réuni 33 participants provenant de neuf pays asiatiques. Des sessions facultatives dédiées à l'économie rurale ont été organisées au sein de l'Académie sur l'emploi des jeunes et sur les populations autochtones et tribales, au Centre de Turin, en octobre et novembre 2016. En collaboration avec OIT-CIF, la seconde académie sur le développement rural s'est tenue à Turin en novembre et décembre 2017.

#### *Programme de développement du personnel*

Un programme de développement du personnel dédié à la Promotion du travail décent dans l'économie rurale a été développé dans le but de renforcer les capacités du personnel de l'OIT basé sur le terrain comme au siège, à mieux soutenir les mandants tripartites dans leurs efforts de promotion du travail décent dans l'économie rurale. Le programme, qui a débuté à la mi-2017 et se poursuivra en 2018-19, se compose d'une série de sept webinaires dispensés par des spécialistes de différentes unités et régions de l'OIT, ainsi que d'un séminaire de deux jours organisé à Turin dans le cadre de l'Académie sur le développement rural en décembre 2017.

#### *Politiques et programmes sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale*

Les mandants ont bénéficié d'assistance technique sur le développement et la mise en œuvre des politiques et stratégies qui accordent une priorité à la promotion de l'emploi productif et du travail décent dans l'économie rurale. Un exemple est le Plan d'action sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale à Madagascar, validé de façon tripartite en mai 2017. Le gouvernement zambien a accordé une priorité au développement rural comme étant une pierre angulaire de la réduction de la pauvreté et l'un des principaux objectifs du septième plan national de développement pour 2017-2021. Il encourage le développement rural via le développement d'entreprises agricoles et rurales et l'apport d'une

infrastructure de soutien dans les zones rurales. Le gouvernement zambien a également élaboré une stratégie intégrée de développement rural formulant des directives relatives à la mise en œuvre des dispositions du plan afférent à l'économie rurale. Au Lesotho, les conclusions de l'étude de diagnostic sur les conditions de travail dans l'économie rurale ont contribué à l'élaboration d'un second plan de développement national stratégique. Au Suriname, un atelier sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale mettant l'accent sur l'accès aux services de santé (décembre 2017) et l'identification des priorités politiques avaient pour objet de faciliter l'adoption d'un Plan d'action national. Au Ghana, la problématique du travail décent a été intégrée dans le projet de loi gouvernemental sur le développement de l'huile de palme.

#### *Programmes de promotion du travail décent dans les plantations*

Des programmes ont été développés afin d'assister le Ghana, l'Indonésie, le Malawi et le Sri Lanka lors de la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux. Ces programmes se fondent sur les travaux réalisés au cours des années 2014-2015 pour l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des plantations, y compris les plans d'action nationaux reposant sur des enquêtes de terrain et des études nationales. Un projet sur le «Travail décent dans les plantations d'huile de palme», financé par le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, a par exemple débuté en Indonésie en mars 2017.

## COHÉRENCE DES POLITIQUES

Les défis considérables liés au travail décent et auxquels sont confrontés de nombreuses économies rurales du monde entier obligent l'OIT à mobiliser des ressources et à aligner les politiques par le biais de partenariats avec les organisations internationales actives dans le secteur du développement rural, tout en mettant l'accent sur ses avantages comparatifs. Les synergies avec les partenaires de développement, y compris la FAO et le FIDA ont été renforcées pour le travail de sensibilisation, les interventions nationales et le développement de politiques visant à promouvoir les emplois productifs et décents dans l'économie rurale. La coopération avec d'autres agences a été poursuivie dans le contexte du Groupe de travail du G20 pour le développement et d'une Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, coordonnée par l'OIT. Cette dernière inclut un plan thématique relatif aux jeunes dans l'économie rurale mené conjointement par l'OIT et la FAO. L'OIT continue de contribuer de façon régulière au travail de la Commission sur la sécurité alimentaire mondiale de la FAO.

Un soutien technique a également été fourni à la troisième Conférence mondiale du Forum mondial de la banane (8-9 novembre 2017, Genève), qui a été précédée par une réunion stratégique multipartite d'une journée sur l'égalité des genres dans le secteur de la banane. Le Forum mondial de la banane est une plateforme multipartite de la FAO regroupant des gouvernements, des syndicats, le secteur privé, des associations de producteurs, des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Ce Forum vise à promouvoir une production et un commerce durables de la banane. L'objectif de cette conférence consistait à relever les défis relatifs aux systèmes de production, à la valeur dans la chaîne d'approvisionnement, aux droits du travail et aux impacts environnementaux, ainsi que promouvoir la collaboration et le dialogue entre les acteurs-clés dans le secteur de la banane.

# L'initiative sur l'avenir du travail

## Comprendre l'avenir du travail dans des secteurs spécifiques

L'initiative sur l'avenir du travail, lancé par le Directeur Général de l'OIT lors de la Conférence internationale du travail en 2015, est un jalon essentiel dans l'histoire de l'OIT, en vue de son centenaire en 2019, et au-delà.

Les objectifs de l'initiative sont les suivants:

1. Mieux comprendre les forces transformant le monde du travail et leurs implications pour les gouvernements, les travailleurs et les employeurs;
2. Mettre à disposition un forum constructif pour l'échange d'idées et d'informations entre mandants tripartites et autres acteurs-clés dans la formulation de politiques et de nouvelles approches; et
3. Articuler et promouvoir les alternatives politiques, les partenariats innovants et les bonnes pratiques pouvant être répliqués par les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et d'autres partenaires importants.

Depuis de nombreuses années, l'évolution rapide du monde du travail est un thème récurrent dans les rapports et documents de travail publiés par SECTOR. De même, au cours de nombreuses réunions organisées par le département au niveau mondial, régional et national, les mandants sectoriels tripartites ont débattu des défis et opportunités résultant des changements climatiques et

démographiques, des progrès technologiques et des profondes modifications concernant l'organisation de la production et du travail.

Ces réunions et produits offrent des orientations et réflexions utiles pour les mandants tripartites et, plus particulièrement, sur la manière de saisir les opportunités liées à l'avenir du travail et de relever les défis dans des secteurs spécifiques. Dans une nouvelle publication, SECTOR a cartographié, analysé et synthétisé, les outils et conclusions les plus pertinentes relatives à l'avenir du travail dans ces secteurs et industries spécifiques.

En vue de faciliter les discussions tripartites sur l'avenir du travail jusqu'en 2019 et au-delà, SECTOR a lancé un projet visant à préparer des documents de travail permettant de mieux comprendre la manière dont les évolutions radicales et rapides dans le monde du travail affecteront, de diverses manières, cinq secteurs économiques sélectionnés. Ces secteurs comprennent ceux des vêtements et du textile, les services de santé et d'autres qui doivent encore être sélectionnés. Ces documents devraient encourager les mandants à s'engager dans une consultation approfondie sur la vision de «L'avenir du travail que nous voulons» dans ces secteurs ainsi que sur les politiques et capacités institutionnelles requises afin que le travail décent progresse au cours du deuxième siècle d'existence de l'OIT.

# Les chaînes d'approvisionnement mondiales

Les chaînes d'approvisionnement mondiales représentent désormais une méthode courante d'organisation de l'investissement, de la production et du commerce dans l'économie mondiale. Dans de nombreux pays, et plus particulièrement dans les pays en voie de développement, elles ont créé des emplois et des opportunités pour le développement économique et social. Simultanément, des défaillances à tous les niveaux des chaînes d'approvisionnement mondiales ont alimenté les déficits en termes de travail décent, ce qui nécessite une action au niveau mondial. En juin 2016, la Conférence internationale du travail (CIT) a adopté une résolution et des conclusions concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.<sup>2</sup>

Lors de la CIT de 2016, SECTOR a coordonné les travaux préparatoires afférents aux discussions générales sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et continue à être engagé au niveau du suivi. Avec l'appui du gouvernement des Pays-Bas, SECTOR a mis en œuvre trois projets de recherche au cours des années 2016-17. Leur principal objectif était de générer et de diffuser des connaissances sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, de compléter le rapport de l'OIT et de faciliter la discussion au niveau de la CIT.

Dans le cadre des préparatifs à la Session 2016 de la CIT, SECTOR a organisé une série d'ateliers de consultation destinés aux responsables gouvernementaux afin de promouvoir une compréhension commune des défis et opportunités essentiels. Environ 143 représentants de gouvernements provenant de 72 pays ont participé à ces ateliers organisés à Genève, Lima, Bangkok et Addis-Abeba. Le département a également invité des représentants de 11 organisations internationales à une réunion à Genève. L'objectif était de mieux cerner les approches de ces organisations face aux chaînes d'approvisionnement mondiales et d'explorer les synergies et opportunités pour une future collaboration permettant de faire progresser le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

SECTOR a publié deux études sectorielles. La première, intitulée *Sectoral studies on decent work in global supply chains: Comparative analysis of good practices by multinational enterprises in promoting decent work in global supply chains* (Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales: Analyse comparative des bonnes pratiques des multinationales dans la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales), porte sur les secteurs des produits chimiques, du thé, du tourisme et des transports. La deuxième, intitulée *Sectoral studies on decent work in global supply chains: Comparative analysis of opportunities and challenges for social and economic upgrading* (Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales: Analyse comparative des opportunités et défis pour le relèvement économique et social), se concentre sur les secteurs de l'animation, de l'électronique, de l'exploitation minière et du commerce de détail. Les études visent à renforcer la base de connaissances de l'OIT et à identifier des domaines pouvant faire l'objet de travaux ultérieurs. Le document de SECTOR sur la conformité du lieu de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales a contribué à la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en mettant en exergue les bonnes pratiques pour les gouvernements, les associations d'employeurs et les organisations des travailleurs.

Faisant suite à l'adoption des conclusions de la CIT de 2016 et du Programme d'action 2017-2021 de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, SECTOR mène actuellement un nouveau projet de recherche sur le dialogue social transfrontalier. Ce projet comprendra une analyse des accords-cadres internationaux dans les secteurs du commerce de détail de l'alimentation, des vêtements et des produits chimiques. Le projet guidera la mise en œuvre du Programme d'action et contribuera au rapport de l'OIT pour la discussion récurrente sur l'objectif stratégique du dialogue social lors de la CIT en 2018.

<sup>2</sup> [http://www.ilo.ch/ilc/ILCSessions/105/texts-adopted/WCMS\\_498352/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.ch/ilc/ILCSessions/105/texts-adopted/WCMS_498352/lang--fr/index.htm)



# Une transition juste vers la durabilité environnementale

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le climat ont inspiré de nouvelles politiques et actions pour s'attaquer au changement climatique et faire progresser la durabilité environnementale dans des secteurs et industries spécifiques.

Les avis et assistances techniques de SECTOR se fondent rigoureusement sur les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (2015), qui reconnaît, à juste titre, que les politiques industrielles et sectorielles sont essentielles pour un futur plus écologique et plus inclusif. Si la transition vers une économie verte est bien gérée, le monde du travail peut en tirer des gains nets en termes d'emploi total, d'amélioration de la qualité des emplois et d'augmentation des revenus dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la construction, le recyclage et le tourisme.

Cependant, les mandants sont également confrontés à des défis de taille afférents à la restructuration économique, au déplacement des travailleurs et aux éventuelles pertes d'emplois dans des secteurs tels que l'exploitation minière de charbon, le pétrole et le gaz. En collaborant étroitement avec *Green Jobs*, SECTOR développera son travail afin de mieux comprendre l'impact des changements climatiques et des politiques ayant pour objet de promouvoir la durabilité écologique seront élaborées pour des secteurs économiques spécifiques. Il continuera également à partager les connaissances et les meilleures pratiques sur les politiques et actions sectorielles afin de permettre une juste transition vers des industries et secteurs plus écologiques et plus inclusifs.

# Réunions et produits développés en 2016-17

## Commerce:

- Workshop on HIV and AIDS Guidelines for the retail sector (Lusaka, 19 septembre 2017)

## Construction:

- Promotion de la Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction, 1988 et d'autres outils sectoriels (Etats arabes, Bolivie et Turquie)
- Programme de formation: «Green building and construction: pathway towards inclusive growth and the creation of decent and green jobs» (Turin, 10-14 juillet 2017)

## Éducation et recherche:

- The ILO/UNESCO Recommendation concerning the Status of Teachers (1966) and the UNESCO Recommendation concerning the Status of Higher Education – Revised edition 2016 (new foreword and user's guide)
- Document de travail: Rural teachers in Africa. A report for ILO.

## Services financiers:

- Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers (Genève, 24-26 octobre 2016)



- Rapport pour discussion à la réunion: Les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers<sup>3</sup>
- Rapport pour discussion à la réunion: Points de consensus sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers<sup>4</sup>

## Services de santé:

- Réunion tripartite sur les moyens d'améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé (Genève, 24-28 avril 2017)



- Rapport pour discussion à la réunion: Améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé<sup>5</sup>

<sup>3</sup> Document de discussion pour le Forum de dialogue mondial d'octobre 2016.

<sup>4</sup> Adopté par le Forum de dialogue mondial en octobre 2016 et approuvé par le Conseil d'administration du BIT.

<sup>5</sup> Rapport pour discussion à la réunion tripartite au mois d'avril 2017.

- Résultat de la réunion: Conclusions concernant l'amélioration des conditions d'emploi et de travail dans les services de santé<sup>6</sup>
- Synthèse politique: Decent working time for nursing personnel: Critical for worker well-being and quality care (à venir)
- Document de travail: South Africa: Case study on working time organization and its effects in the health services sector (2017)
- Document de travail: Decent working time for nursing personnel: critical for work well-being and quality care (en collaboration avec INWORK) (à venir)
- Promotion de la Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977 (Japon)
- Promotion de Healthwise: Amélioration du travail dans les services de santé (Chine)

### Hôtellerie; restauration; tourisme:

- Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable (Genève, 20-24 février 2017)



- Résultat de la réunion: Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable<sup>7</sup>
- Fiche d'information: «Le tourisme en bref»

### Secteur maritime (pêche):

- Réunion tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants (Genève, 18-22 septembre 2017)



- Rapport pour discussion à la réunion: Travail décent et pêcheurs migrants<sup>8</sup>
- Résultat de la réunion: Conclusions relatives à la promotion du travail décent pour les pêcheurs migrants<sup>9</sup>
- Résultat de la réunion: Résolution sur les questions relatives aux pêcheurs migrants<sup>10</sup>

<sup>6</sup> Adopté par la réunion tripartite le 28 avril 2017 et approuvé par le Conseil d'administration du BIT.

<sup>7</sup> Adopté par la réunion des experts au mois de février 2017 et approuvé par le Conseil d'administration du BIT.

<sup>8</sup> Rapport pour discussion à la réunion tripartite au mois de septembre 2017.

<sup>9</sup> Adopté par la réunion tripartite du mois de septembre 2017 et à approuver par le Conseil d'administration du BIT au mois de mars 2018.

<sup>10</sup> Opus cit

- Matériel de formation: ILO training package on inspection of labour conditions in fishing (à venir)
- Document de travail: Les clauses de flexibilité dans la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 (à venir)
- Promotion de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 (Indonésie, Namibie, Philippines et Thaïlande)

### Secteur maritime (transport):

- Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (Genève, 6-7 avril 2016)
  - Rapport pour la discussion à la réunion: Mise à jour du montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés: recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires (révisée), 1996 ; convention du travail maritime, 2006, principe directeur B2.2.4 – Montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés<sup>11</sup>
- Deuxième réunion de la Commission préparatoire tripartite (CPT) instituée par la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006) (Genève, 8-10 février 2016)<sup>12</sup>
- Réunion du groupe de travail de la Commission tripartite spéciale (Genève, 3-5 avril 2017)<sup>13</sup>
  - Rapport pour discussion à la réunion: Document d'information pour l'élaboration des propositions d'amendements au code de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)
  - Rapport pour discussion à la réunion: Document d'information pour l'élaboration des propositions, y compris des amendements au code de la MLC, 2006, concernant la garantie du salaire du marin, lorsque, à la suite d'actes tels que la piraterie et le vol à main armée, il est tenu en captivité à bord du navire ou ailleurs, pour traiter de ces questions<sup>14</sup>
- Réunion de la Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003 (Genève, 10-12 février 2016)<sup>15</sup>
  - Rapport pour discussion à la réunion: Document de travail pour la réunion de la Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003<sup>16</sup>
- Base de données sur les cas signalés d'abandon des gens de mer

### Secteur maritime (activités portuaires):

- Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les ports (Genève, 21-30 novembre 2016)



11 Soumis à discussion à la Sous-commission sur les salaires des gens de mer au mois d'avril 2016.

12 SECTOR a fourni un appui technique à la réunion qui était organisée par NORMES.

13 Opus cit.

14 Document soumis au Groupe de travail de la CPT.

15 SECTOR a fourni un appui technique à la réunion qui était organisée par NORMES.

16 Soumis à la discussion de la réunion au mois de février 2016.

- Résultat de la réunion: Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les ports (version révisée 2016)<sup>17</sup>
- Matériel de formation: Portworker development programme in bulk terminals - PDP II (coal, iron ore, fertilizers, alumina, grain).

### Médias; culture; images:

- Document de travail: Les relations d'emploi dans les industries des médias et de la culture (à venir)
- Document de travail: Study on challenges and opportunities for decent work in sports (à venir)

### Entreprises mécaniques et électroniques:

- Document de travail: The impact of procurement purchasing practices in the electronics sector on labour rights and temporary and other forms of employment
- Projet: «The Future of Work on Information and Communication Technology» (Japon)
- Programme de formation: «Opportunities for green jobs in the waste sector (e-waste module)» (Turin, 13-17 novembre 2017)

### Industrie minière:

- Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert (Genève, 16-20 octobre 2017)



- Résultat de la réunion: Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert<sup>18</sup>
- Promotion de la Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, de ses recommandations et du Recueil de directives pratiques (Indonésie, Mongolie, Pakistan, les Philippines et Ukraine)

### Production de pétrole et de gaz: raffinerie de pétrole:

- Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord (Genève, 26-29 janvier 2016);



- Rapport pour discussion à la réunion: Sécurité et santé au travail et compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord<sup>19</sup>

<sup>17</sup> Adopté par la réunion des experts en novembre 2016 et approuvé par le Conseil d'administration du BIT.

<sup>18</sup> Adopté par la réunion d'experts au mois d'octobre 2017 et soumis à l'adoption du Conseil d'administration du BIT en mars 2018.

<sup>19</sup> Rapport pour discussion à la réunion tripartite de janvier 2016

- Résultat de la réunion: Conclusions sur la sécurité et santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord<sup>20</sup>
- Atelier tripartite d'Afrique subsaharienne sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz (Maputo, 17-18 mai 2017)
  - Rapport pour discussion à la réunion: La sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz une sélection de pays d'Afrique subsaharienne
  - Résultat de la réunion: Points de consensus sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz dans les pays d'Afrique subsaharienne

### Fonction publique:

- Document de travail: Scope of issues subject to collective bargaining in the public service (à venir)
- Document de travail: Diversity of practices in social dialogue in the public service (à venir)
- Document de travail: Scope of essential services (à venir)
- Promotion de la Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978 et ses outils connexes (Madagascar, Malawi, Maurice, Monténégro, Philippines, Afrique du Sud)

### Transport (y compris aviation civile; transport ferroviaire; transport routier):

- Publication: Guidance on ensuring decent working conditions in the taxi sector (à venir)
- Etude: Handbook on best practices in road transport safety (à venir)

### Services publics (eau, gaz, électricité):

- Matériel de formation: WASH@Work: A self-training handbook
- Document de travail: Waste water and jobs: the Decent work approach to reducing untreated wastewater (2017)
- Rapport: Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016, L'eau et l'emploi (publication OIT)

### Économie rurale:

- Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires (Genève, 26-30 septembre 2016)



- Une nouvelle édition du Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale, qui contient quatre notes supplémentaires d'orientation politique:
  - Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale
  - Enrichir la base de connaissances pour favoriser la promotion du travail décent dans le monde rural
  - Le tourisme durable - catalyseur du développement socio-économique inclusif et de la réduction de la pauvreté dans les régions rurales
  - Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale

<sup>20</sup> Adopté par la réunion sectorielle tripartite le 29 janvier 2016 et approuvé par le Conseil d'administration du BIT.

- Brochure: Decent work on plantations
- Trends and developments in plantations (non publié)
- Diagnostic study on the rural economy in selected countries (Lesotho, Zambie, Pakistan, Madagascar, Suriname) (non publié)
- Assistance technique fournie pour le développement:
  - du «Plan d'action national pour la promotion d'un travail décent dans l'économie rurale» (Madagascar)
  - de la Stratégie de développement rural (IRDS) (Zambie)
- Projets:
  - «Jobs and private sector development in rural Egypt»
  - «Promoting Decent work in Ghana's palm oil sector»
  - «Decent work for food security in the NTT province» (Indonésie)
  - «Promouvoir le travail décent dans les plantations d'huile de palme en Indonésie»
  - «Integrated Rural Livelihoods and Decent Work Promotion Programme» (République démocratique populaire lao)
  - «Promoting decent work in tea plantations in Malawi's Thyolo District»
  - «Promoting decent work in the tea plantations sector» (Sri Lanka)
- Programmes de formation:
  - «Académie sur le développement rural: vers le travail décent dans l'économie rurale» (Turin, 27 novembre – 8 décembre 2017)
  - «Académie sur le développement rural: Vers le travail décent pour les jeunes dans l'économie rurale en Égypte» (Louxor, 16-20 octobre 2016)
  - «Academy on rural development and decent work for peace building» (Bogota, Colombie, 16-20 janvier 2017)

### Multi-sectoriel:

- Études:
  - Workplace compliance in Global Supply Chains (2017)
  - Sectoral studies on decent work in global supply chains: Comparative analysis of good practices by multinational enterprises in promoting decent work in global supply chains (produits chimiques; hôtels; thé; transport de fret et secteur logistique)
  - Sectoral studies on decent work in global supply chains: Comparative analysis of opportunities and challenges for social and economic upgrading (2016) (secteur de l'animation et des effets spéciaux; secteur électronique; secteur du commerce de détail alimentaire et de vêtements; secteur de l'or)
  - Promoting decent work in global supply chains in Latin America and the Caribbean: Key issues, good practices, lessons learned and policy insights (2016)
  - International Framework Agreements in the food retail, garment and chemicals sectors  
International Framework Agreements and other form of cross-border social dialogue in the food retail, garment and chemicals sectors (à venir)
- Database of references on decent work in global supply chains (2016) (a bibliography)

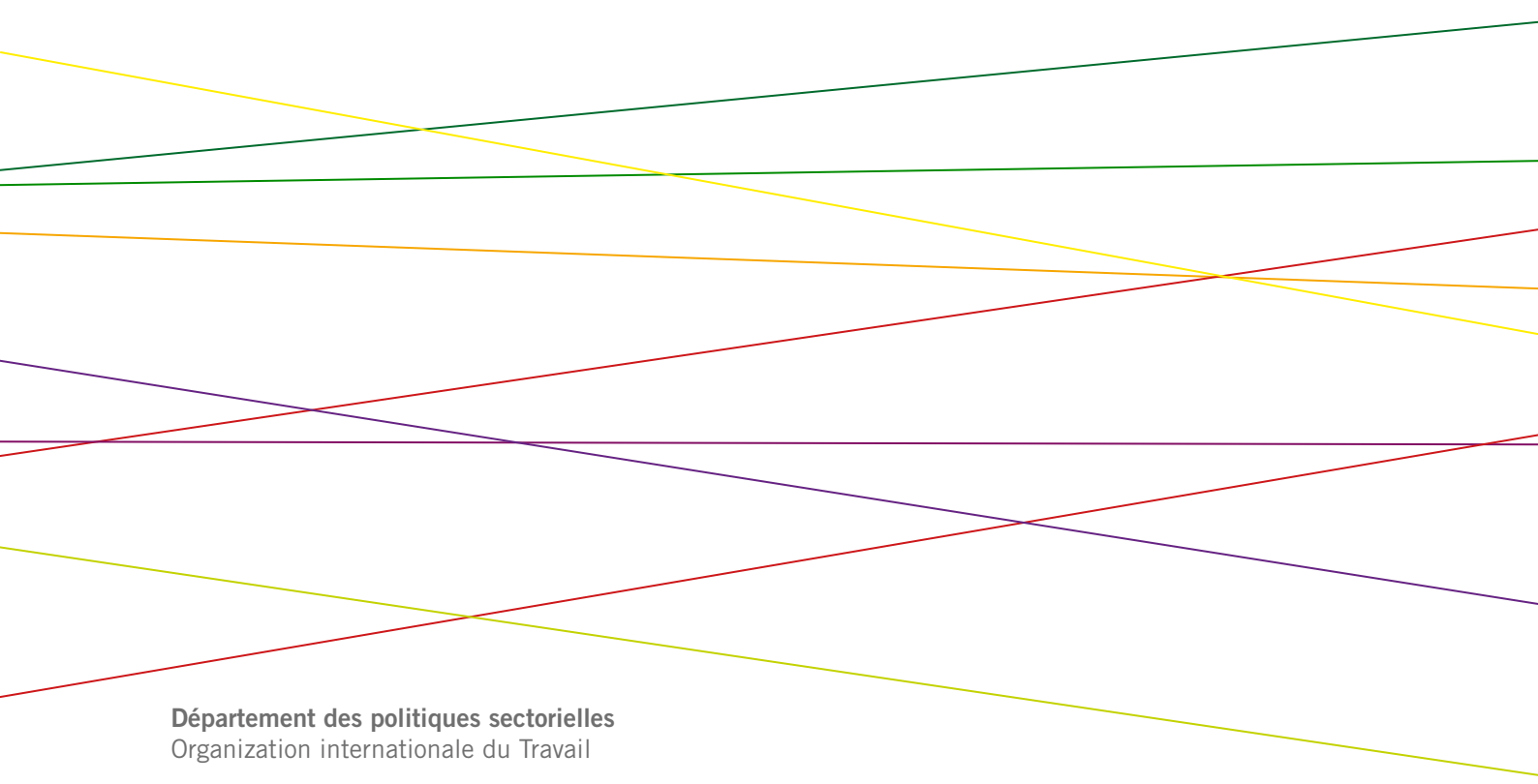












**Département des politiques sectorielles**  
Organisation internationale du Travail

4, route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse  
[www.ilo.org/sector](http://www.ilo.org/sector)